

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

13 mai 2017

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 13 mai 2017 à 9h00 à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dames Nathalie Ross et Sylvie Boucher, conseillères
MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Les membres étant tous présents, constatation est faite que l'avis de convocation a été signifié par courriel et laissant un message téléphonique le 7 mai 2017 entre 16h et 17h, voici l'ordre du jour :

1. Renouvellement de la déclaration d'état d'urgence local;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

2017-129

Renouvellement de la déclaration d'état d'urgence local

ATTENDU QUE le début de la crue des eaux a débuté le ou vers le 20 avril 2017;

ATTENDU QUE certains tronçons de routes sont toujours fermés suite à la crue des eaux et des inondations;

ATTENDU QU'il y a un danger imminent d'affaissement sur certain bords de côte qui longent le fleuve St-Laurent et la rivière des Épouffettes;

ATTENDU QUE la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile les actions requises;

ATTENDU QUE le 8 mai 2017, le conseil municipal réuni en assemblée spéciale a déclaré l'état d'urgence pour une période de cinq (5) jours par sa résolution n° 2017-127 ;

ATTENDU QUE cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné que la situation sur le territoire de la municipalité continue d'être préoccupante ;

IL EST RÉSOLU, par Alain Deguise et secondé par Nathalie Ross, par le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola réuni en assemblée spéciale le 13 mai 2017 au bureau municipal à Saint-Ignace-de-Loyola :

— de renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution n° 2017-127 du 8 mai 2017 pour une période additionnelle de cinq (5) jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

— que cette déclaration entre en vigueur le 13 mai 2017 à 9h00 ;

2017-130

Levée de la session

Il est proposé par Christian Valois et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Mélanie Messier, Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mélanie Messier, Secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 2017-129.

Mélanie Messier, secrétaire-trésorière adjointe & directrice générale adjointe

Initiales du Maire

520

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola